



Séance du jeudi 29 septembre 2011

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
<b>Date de la convocation</b> 21 septembre 2011		
<b>Date d'affichage</b> 22 septembre 2011		
<b>Objet de la délibération</b> <i>Pôle services techniques – Service des marchés publics - Programme château pour la création d'un pôle administratif et culturel au château – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 32</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth

**Procurations :**

Aucune

**Absents :**

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'importance de l'opération du château a rendu nécessaire le recours à un marché de maîtrise d'œuvre.

La procédure appliquée a été la procédure négociée spécifique selon les articles 35 et 74 III du code des marchés publics.

Un avis d'appel à candidature envoyé à la publication le 19 avril 2011 a fixé la date limite de réception des candidatures au 1<sup>er</sup> juin 2011 à 16 h00.

Dans le cadre de cette procédure, 20 maîtres d'œuvre ou groupements de maîtrise d'œuvre ont remis une candidature.

Lors de la séance du 7 juin 2011, le jury a ouvert les plis. Les dossiers des candidats étaient incomplets. Il leur a été demandé de compléter leur candidature avant le 15 juin 2011. Les candidats ont complété leur dossier dans les délais. Par conséquent lors de la séance du 21 juin, il a été décidé de procéder à l'analyse des candidatures.

Les critères objectifs de limitation du nombre de candidats ont été :

- Compétence de l'équipe
- Adéquation des compétences du candidat avec les objectifs du maître d'ouvrage au regard des références, de la capacité à réaliser la mission et tous les éléments permettant de juger l'aptitude du candidat à assurer la prestation

- Référence des candidats
- Moyens humains et matériels des candidats
- Présence dans l'équipe de compétences spécifiques.

L'étude comparative des candidatures a été faite suivant les critères de limitation du nombre de candidats.

Après examen, il a été décidé d'admettre 6 candidats à remettre une offre, soit les candidats suivants :

- Basalt Architecture/ ID + Ingénierie
- Frédérique Pyra/ EPR /SARL SCOP Athédia
- Fabrica Traceorum, Corrado de Giuli Morghen/ IG TECH-Infratech Ingénierie/ SAS ECIBAT/ Cabinet Yves Ledouarin
- Cabinets Martini, Mathieu et IBS et Adrets
- Wood Associés/Gestin Architectes EURL/Ginger SUDEQUIP
- Atelier Donjerkovic/ Arcoba

Le 11 juillet 2011, le dossier de consultation a été envoyé aux 6 candidats, la date limite de réception des offres a été fixée au 22 août 2011. Le jury s'est réuni le 26 août 2011 pour ouvrir les plis. Vu la complexité des dossiers, il a été décidé de procéder à l'analyse des offres ultérieurement.

Les critères de jugement des prestations énoncés dans le règlement sont les suivants :

- Critère 1 : Expression architecturale et urbaine (25%) ;
- Critère 2 : Prix noté à partir des montants inscrit dans l'acte d'engagement (25%) ;
- Critère 3 : Méthodologie employée afin de réaliser les différentes prestations (35%) ;
- Critère 4 : Délais d'intervention (15%)

L'étude comparative des offres a été faite puis les candidats ont été invités à négocier.

Au vu des précisions et évolutions apportées à leur offre par chacun des candidats, il ressort qu'au terme de la négociation, le projet présenté par le groupement conjoint FABRICA TRACEORUM/I.G. TECH/ECIBAT INGENIEURIE/LE DOUARIN obtient la meilleure note suite à l'application des modalités de notation et des critères pondérés de jugement des offres prévus au règlement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle administratif et culturel au château au groupement FABRICA TRACEORUM/I.G.TECH/ECIBAT INGENIEURIE/LE DOUARIN pour un montant de 316 176.70 € TTC.

**Les dépenses** correspondantes au marché de maîtrise d'œuvre seront imputées sur l'autorisation de programme sur l'opération n° 906.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire



*[Handwritten signature in black ink]*